

DÉLIBÉRATION du 28 mars 2023

Présents: 27 Excusés: 0 0 pouvoir Absents: / Votants: 27 En exercice: 27 Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 3 0 MARS 2023 Publiée, le 0 3 AVR. 202 Notifiée, le	L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire. Étaient présents: M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU. Étaient absents excusés: / Assistait également au titre des services: Philippe RENAUD, DGS, Fabienne PITON Secrétaire de séance: Mme Estelle GOIMBAUD Date de la convocation: 22 mars 2023
Délibération	<u>FINANCES</u>
n°23.2.6	Vote des subventions scolaires pour projets pédagogiques 2023

Madame le Maire explique que le Conseil Municipal impute à l'article 65748 le montant prévisionnel global attribué aux associations. Il convient toutefois, en application de la nomenclature comptable M57, de prendre une délibération nominative d'attribution considérant que les crédits ne sont engagés juridiquement que par la décision individuelle d'octroi à chaque association.

Les propositions présentées ont été examinées la commission scolaire et validées par la Commission des Finances le 15 mars 2023.

Il est proposé de MAINTENIR les montants individualisés 2022.

Projets scolaires Ecole Hortense TANVET Coopérative scolaire (OCCE)		
Aide au transport	160 € / classe	

Ecole ST JOSEPH A.P.E.M.

Projets pédagogiques

20 € / élève *

OGEC de l'Ecole ST JOSEPH

Aide au transport

160 € / classe

Après avoir entendu cet exposé,

Vu l'article L2311-7 du Code général des collectivités territoriales; Considérant les critères d'attribution établis par la commission des affaires scolaires; Considérant la présentation en commission des finances du 15 mars 2023;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► OCTROIE 20 €/élève à l'OCCE et l'APEM pour réaliser leurs projets pédagogiques, selon les « conditions d'élèves » au 1^{er} janvier 2022 et **160 €/classe** à l'OCCE et à l'OGEC ST JO pour l'aide au transport ;

Pour extrait conforme au registre »

Estelle GOIMBAUD Secrétaire de séance O MATTER TO THE PARTY OF THE PA

Le Maire, Nadine (O